

ECHOS

DU PAYS

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité N° 418 du 14 Oct. 2021

PRIX : 250 F CFA

Gestion des finances publiques au Togo :

**Vers la réforme
de la Cour^{P.5}
des comptes**

L'assurance maladie universelle, désormais une réalité au Togo^{P.3}



Modification des lois au parlement :

Les agitations inutiles de l'ANC

Logement au Togo :

**Importance
du permis^{P.6}
de construire**

Diminution des cas de contamination à la covid-19 :

**Le gouvernement lève
le pied sur certaines
mesures restrictives^{P.7}**

Santé néonatale au Togo :

Les capacités de prise en charge des structures sanitaires de Kara et Sokodé renforcées

Dans le souci d'améliorer la prise en charge et la qualité du nouveau-né, plusieurs centres de santé à l'intérieur du pays notamment le CHU Kara, le CHU Sokodé et le DPS Bassar ont été équipés en matériels roulant. D'un coût global de 80 millions de nos francs, ces équipements sont l'œuvre de l'UNICEF et s'inscrivent dans le cadre du projet d'amélioration de la santé néonatale. La cérémonie de remise s'est déroulée le vendredi 8 octobre 2021.

Selon l'organisation onusienne, la démarche a pour objectif de renforcer l'existant en matière de santé néonatale, rendre les interventions rapides et réduire le taux de mortalité infantile. Engagé depuis quelques années, le Gouvernement togolais ne cesse de multiplier les initiatives pour réduire le taux de mortalité chez

les enfants. En 2011, le Gouvernement à travers le ministère en charge de la santé lançait le projet Santé maternelle et néonatale MUSKOKA. L'initiative pilotée par 04 agences onusiennes a en effet, permis d'obtenir des résultats tangibles depuis sa mise en œuvre : réduction de 37% de la mortalité néonatale entre 1990 et 2018 et de 52% de la mortalité des moins de 5 ans sur la même période, augmentation de 11% du taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié, baisse significative du taux d'abandon en milieu scolaire pour cause de grossesse (de 50 à 20%)...

A l'horizon 2025, le Togo envisage de construire et équiper six centres de santé mère-enfant sur l'ensemble du territoire, couplé avec le doublement du nombre d'accoucheuses auxiliaires d'Etat. Il est égale-



ment prévu la construction de cent centres médicaux sociaux et la réhabilitation des centres de santé communautaires existants avec une attention particulière aux équipements en soins obstétricaux et néonataux d'urgence

performants.

L'approche qualité, proximité et accessibilité en matière de santé constitue l'un des objectifs fondamentaux de la politique sociale du Chef de l'Etat Faure Gnassingbé. Il ya quelques semaines, le Gou-

vernement lançait aussi au profit de la femme enceinte et du nouveau-né, le programme Wezou, un mécanisme national d'accompagnement qui permet de réduire les coûts et de suivre les nourrissons. Ce programme « Wezou »

qui veut dire « la vie » en langue nationale a pour objectif la réduction de la mortalité maternelle et néonatale. Le mécanisme intègre de façon progressive l'ensemble des prestations de prise en charge de la femme enceinte depuis la confirmation de la grossesse jusqu'au 42^e jour après l'accouchement.

Avec ces actions en faveur de lutte contre mortalité infantile, le Gouvernement apporte un soulagement aux populations, surtout les couches les plus vulnérables.

Roger GBESSIA

Lisez chaque semaine votre journal

ECHOS DU PAYS

l'information au coeur du développement

NUMÉROS UTILES

CHU Tokoin	22 21 25 01
CHU Campus	22 25 77 68
Commissariat Central	22 25 47 39
Sûreté Nationale	22 21 28 71
Sapeurs pompiers	118 ou 22 21 67 06
Gendarmerie	172 ou 22 22 21 39
Police secours	117
Renseignement	119

TOUR DE GARDE DES PHARMACIES DU 11 au 18 Octobre 2021

JEANNE D'ARC	Près de Marox-Renault-Star	22 22 08 01	90 86 40 51
ST ANTOINE	1048, Avenue de la Libération	22 21 29 64	96 80 10 07
BON SAMARITAIN	Bè PA de SOUZA/Hôpital de BE	22 21 45 30	91 34 41 94
OLIVIERS	Bd. Houphët-Boigny	22 27 04 34	96 80 09 50
KODJOVIKOPE	Avenue Duisbour	22 21 89 90	22 20 44 71
HOPITAL	Face Hôpital CHU-Tokoin		22 20 08 08
BON SECOURS	Rue Grand Collège du Plateau - Cassablanca	70 45 76 74	
AMITIE	72 Av. des Hydrocarbures (SOTED)	22 21 74 47	70 25 02 57
LA PROSPERITE	entre l'im. EDA OBA et la DPJ	22 22 06 22	70 44 86 96
GBEZE	Boulevard Jean Paul II		22 26 32 61
BAH	Face EPP Hédzranawé	22 26 03 20	90 55 79 59
St PIERRE	Sagboville Hédzranawé. Boulevard Haho	22 26 19 73	70 43 26 67
PEUPLE	Marché NUKAFU		22 26 84 22
DEO GRATIAS	KEGUE DINGBLE	96 80 08 93	96 28 57 13
UNION	face crèmerie BAMUDAS - BE KPOTA	22 27 71 64	96 32 97 26
O GRAIN D'OR	Carrefour Zorrobar, Grand contournement	22 70 06 90	70 59 09 53
ADIDOGOME	Face au camp 2ème RI d'Adidogomé		22 50 54 85
SILOE	Carrefour Aflao Apédokoè Atigangomé	90 80 26 39	96 80 10 16
ACTUELLE	Route de Ségbé, Sagbado - Adidogomé	90 61 46 44	96 80 09 95
SEGBE	près de EPP et CEG Ségbé	92 59 49 35	79 30 07 29
DJIDJOLE	DJIDJOLE	22 25 65 12	93 93 99 27
ST JOSEPH	Bretelle BE KLIKAME	22 25 74 65	91 09 46 38
VIGUEUR	AGBALEPEDOGAN, Kilimandjaro	22 51 63 30	70 44 81 96
MILLENAIRE	Face réserve de la gendarmerie d'Agoè-Nyivé,		22 51 64 31
DIEUDONNE	Route LLEO 2000, non loin de FUCEC Agoe-Téléssou	70 44 84 59	
OSSAN	Etablissement la LIMOUSINE, carrefour AVEDJI		70 40 44 25
APOLLON	Non loin du carrefour des hirondelles - Avédji		70 41 01 07
CLEMENCE	Rte de la Cour d'appel Agoè	70 19 35 35	70 21 26 26
NABINE	Agoè Anomé Route du Bar Plateau	93 36 26 26	98 97 97 96
VITAS	Située à Agoè Assiyé du côté ouest		22 25 63 43
EXCELLENCE	Agoè Démakpoè Voie CEDEAO	22 51 77 87	93 27 95 54
ESPACE VIE	Agoè Logopé, face bar Plaisir 2003		99 85 89 07
DIVINA GRACIA	Quartier Agoè-Fiowi,	93 83 91 00	96 80 10 21
NOUVELLE TULIPE	Près de la station CAP Agoè-Légbassito		99 47 00 70
TCHEP'SON	Face Terminal du Sahel (Togblékopé)	96 90 04 64	70 42 94 41
LE ROCHER	Agoè Zongo, sur la Rte nationale N° 1,	92 30 06 56	99 08 05 01
ST MICHEL	entre Brasserie BB et espace Télécom	22 51 70 22	70 43 30 43
ASSURANCE	Adétikopé, non loin du Marché	93 08 76 76	96 82 76 76
SANGUERA	Près du Lycée de Sanguéra	70 42 80 80	99 90 89 72
GANFAT	AGOE près du carf EDEM(CAMP GP)	22 55 08 15	70 22 15 15
AVEPOZO	A côté de la place publique d'Avépozo		22 27 04 86
DEL'EDEN	Route d'Aného, face Cité Baguida		70 42 13 98

ECHOS DU PAYS

Siège : Agbalépédo

Récépissé
n°383/14/10/09/HAAC
13 BP 507
e-mail:
augustin.sizing@yahoo.fr
Maison de la Presse
Casier N°26

Directeur de Publication

Augustin M. SIZING
90 03 18 24
22 34 13 57

Rédacteur en chef

Roger GBESSIA

Equipe de rédaction

Augustin S.,
Roger GBESSIA; Brel M.,
Simeau E., M. Mazé

Imprimerie

Direct Print

Infographie

Hugues AYIVI-BLIBO

Tirage

2000 exemplaires

L'assurance maladie universelle, désormais une réalité au Togo

L'assurance maladie universelle devient une réalité au Togo. Cette assurance dont on parlait en termes de projet devient un fait réel, et pour cause, les députés ont voté à l'unanimité le projet de loi qui institue l'assurance maladie universelle.

C'est en effet une réalité au Togo, l'assurance maladie universelle est votée à l'unanimité ce mardi 12 octobre par les parlementaires togolais à l'hémicycle togolais. Ce qui hier était un projet de loi est devenu une réalité. Ce vote n'est pas fait ex nihilo, il est en réalité le résultat de plusieurs études et tractations avec la prise en compte de plusieurs paramètres. Désormais le Togo fait partie du cercle restreint des pays ayant dans leur arsenal juridique, une loi sur l'assurance maladie.

Avec le vote de cette loi, c'est une protection sociale supplémentaire qui s'ajoute et donne un caractère plus social au mandat du président Faure GNASSINGBE. En termes de risques et de financement pour une

telle assurance, c'est une solidarité nationale qui a pu accorder ses vœux pour aboutir à une telle loi qui garantit une assurance maladie à tous.

A cette septième séance plénière de la deuxième session ordinaire de l'année qui marque le vote de cette loi sur l'assurance maladie, plusieurs commissaires du gouvernement étaient présents. Entre autres ministres présents pour éclairer au besoin la lanterne des députés et défendre le désormais ex projet de loi, on peut citer : le monsieur Droit de l'Homme, formation à la citoyenneté et relations avec les institutions de la République au gouvernement, Cristian Trimua, Gilbert Bawara, ministre de la fonction publique,

du travail et du dialogue social, Myriam Dossou-d'Almeida, ministre du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes et la ministre déléguée Agba-Assih Mamessilé, chargée de l'accès universel aux soins. Autant dire que cette loi votée par l'Assemblée nationale revêt pour le gouvernement une importance capitale, on le voit également, cette loi a une dimension interministérielle et touche plusieurs départements ministériels dans sa conception comme dans sa mise en œuvre.

Cette nouvelle loi sur l'assurance maladie universelle, qui acte la couverture santé universelle s'inscrit dans la dynamique des ODD3, sans oublier les principes de la convention 102 sur la sé-



curité sociale de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). La présente loi est également en harmonie avec les normes internationales du travail telles que la convention numéro 130 et 1969 concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie et la recommandation 202 de 2012 relatives

aux socles de protection sociale.

Ce nouveau système d'assurance qui découle du vote de cette loi, prend en compte les travailleurs régis par le code du travail notamment du secteur public et privé formel, c'est donc une nette évolution dans la réforme législative et l'universalité

de la protection sociale en matière de maladie.

C'est donc convaincus après un long débat à l'hémicycle que les députés des groupes parlementaires UNIR, UFC et NET-PDP, ont donné un avis favorable en votant cette loi.

Augustin S.

Modification des lois au parlement :

Les agitations inutiles de l'ANC

L'Alliance Nationale pour le Changement confirme sa position vis-à-vis des modifications apportées au code électoral, à la loi sur les manifestations publiques, la décentralisation et les libertés locales. Lorsque les projets de loi avaient été introduits au parlement suite aux propositions de la Concertation Nationale entre Arteurs Politiques, le parti de Jean Fabre avait balayé du revers de la main ces propositions. Il avait même rendu publiques ces contrepropositions. A travers un communiqué en fin de semaine dernière, l'ANC a dénoncé encore une fois les lois votées au parlement le 1^{er} Octobre dernier. Mais les observateurs de la scène politique togolaise s'interrogent sur les réelles modifications de l'ANC en rendant public ce communiqué. Un communiqué qui rejette en bloc les lois votées par le parlement sans rien proposer pour que ces lois soient annulées. Si l'ANC n'est pas d'accord avec ce que le parlement a fait sur l'initiative du gouvernement, qu'elle dise aux Togolais ce qu'elle entend faire pour faire fléchir l'exécutif. Si elle n'avait rien à faire, quelle était alors la



nécessité de rendre publique un communiqué aussi vide de sens ? Elle s'est contentée vers la fin du document de dire simplement que « L'ANC invite les populations togolaises à en juger par elles-mêmes et à dénoncer cette discrimination qui porte en elle, le germe de la division et des conflits sociopolitiques. Elle demande instamment au gouvernement de remédier à cette situation d'injustice flagrante », peut-on lire en conclusion de ce communiqué. C'est trop facile de ventiler des informations de ce genre sans dire les moyens dont dispose le

parti pour faire plier le gouvernement. Par un simple communiqué, l'ANC pense qu'un matin le gouvernement va lever et demander une relecture des lois adoptées simplement parce que l'ANC a rendu public un communiqué. C'est comme un candidat qui demande à son adversaire de lui permettre de gagner les élections. Si après plus de 30 ans de combat politique, un leader de l'opposition pense que son adversaire va satisfaire ses vœux par simple communiqué, c'est dommage et le changement ne sera pas pour aujourd'hui. Portant les arguments avancés

par les leaders de l'ANC sur certains points sont plus ou moins convainquants. Ils dénoncent par exemple l'iniquité du découpage électoral pour les législatives, une situation toujours relevée par les acteurs politiques. Les instances internationales ont même inscrit le sujet dans les débats lors des négociations qui n'aboutissent jamais. Même si certains arguments de l'ANC sont convaincants, ce n'est pas à travers un communiqué qu'il faut les annoncer. C'est dans les discussions comme ce qui s'est passé au sein de la CNAP qu'il faut défendre ces posi-

tions, mais les dirigeants de l'ANC n'aiment pas les discussions. La preuve avant les conclusions des travaux de la CNAP, ils ont quitté les discussions. Au lieu d'un communiqué, l'ANC ferait mieux de passer par des passerelles pour négocier les choses. Quand on est en position de faiblesse, il savoir gagner des victoires.

Les nouveaux textes vont entrer bientôt en vigueur et tous les Togolais doivent se plier à leur exigence. Le code électoral modifié conduit directement le pays vers les élections locales. Soit l'ANC boycotte ces élections et d'autres qui vont arriver ou elle se soumet tout simplement. Voilà des situations auxquelles les récidivistes font toujours face. Il faut peut-être commencer par mettre en place des stratégies pour affronter le parti au pouvoir aux urnes. Sinon le reste n'est que diversion qui n'aboutira à rien. Ce sera encore plus dangereux pour le parti aux couleurs orange de boycotter les élections à venir. L'opposition et l'ANC notamment entraînent toujours les conséquences du boycott des législatives de 2018. Si l'ANC était au

parlement elle devrait peut-être freiner le vote des lois qu'elle conteste aujourd'hui ou tout au moins pouvoir saisir la Cour Constitutionnelle pour une éventuelle relecture. L'ANC traite de tous les noms les députés de la 6^{ème} législature mais c'est plutôt eux qui votent les lois et l'opposition s'exécute. La modification des articles de la constitution relatifs à l'élection et au mandat du président de la République s'est faite sans elle, elle a gesticulé mais c'est fait. Les absents ont toujours tort. Cela ne devrait pas être par un simple communiqué que Jean-Pierre Fabre et ses lieutenants allaient dénoncer les modifications du code électoral, de la loi sur les manifestations publiques et sur la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales mais cela devrait être de vive voix au parlement. Aujourd'hui l'ANC est à la croisée des chemins dont le choix va être difficile. Faut-il boycotter les élections à venir ou y aller malgré la composition actuelle de la Commission Electorale Nationale Indépendante qu'elle dénonce ? L'avenir va nous édifier.

M. Mazé

Vers la réforme de la Cour des comptes

Le Parlement togolais a adopté le 7 octobre dernier en plénière, deux projets de loi destinés à renforcer le contrôle de la gestion des finances publiques au Togo. Il s'agit de la loi portant organisation et fonctionnement de la Cour des comptes et des cours régionales des comptes et la loi portant statut des magistrats de la Cour des comptes et des cours régionales des comptes. Deux lois qui, selon le porte-parole du Gouvernement, Christian Trimua, actualisent les dispositions en vigueur depuis deux décennies en tenant compte des exigences de l'UEMOA tout en apportant une réponse plus appropriée aux enjeux de la décentralisation.

Dans les tuyaux depuis le début de l'année, les nouvelles moutures introduisent l'extension des attributions de la Cour (en y ajoutant l'évaluation des politiques publiques, l'émission d'avis sur les rapports annuels de performance, la supervision des contrôleurs financiers et des responsables de programmes), son indépendance et son autonomie financière de même que sa compétence juridictionnelle dans les nouvelles entités territoriales. De même, un système de mandats renouvelables dans la limite de l'âge de 65 ans est institué tout comme une évaluation annuelle pour les magistrats de cette juridiction. Pour ces

demiers, le Togo veut renforcer leur professionnalisme et excellence dans l'accomplissement de leur mission. Pour y parvenir, le texte prévoit des mécanismes de contrôle, de formation et d'évaluation annuelle qui leur permettra de se conformer aux meilleurs standards en la matière. « L'ambition est de faire en sorte d'avoir des magistrats avec un niveau de professionnalisme avéré, ce qui permettra par ricochet d'améliorer le fonctionnement de l'institution » avait expliqué le prof Akodah Ayewouadan, l'autre porte-parole du Gouvernement.

Outre ces changements, d'autres dispositions complémentaires ont été ajoutées dans les



nouvelles lois à l'instar du déplaçonnement de l'effectif total des magistrats et son relèvement, l'obligation pour la Cour d'auditer annuellement ses propres comptes et de faire évaluer périodi-

quement ses performances par ses pairs ou par la Cour des comptes de l'UEMOA et la consécration d'une disposition aux cas des exceptions d'inconstitutionnalité entre autres.

Pour les représentants du peuple, la démarche permettra de pro-

chargés de la gestion des deniers publics et la responsabilité qui est la nôtre de les encourager à accomplir leurs missions avec probité et loyauté » a déclaré la présidente de l'Assemblée nationale, Mme Yawa Tségan au terme du vote.

Ces modifications in-

biens et avoirs des gouvernants et des agents de l'Etat impliqués dans le maniement des deniers publics. Une obligation désormais étendue à tous les agents professionnellement exposés aux risques de corruption et d'infractions assimilées, ceci en dehors de la liste initiale des personnes assujetties à l'obligation de déclaration des biens et avoirs.

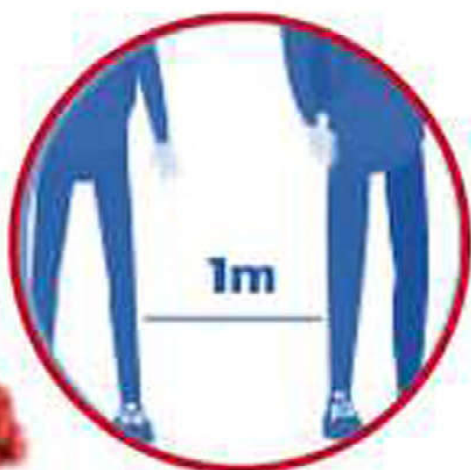
Pour rappel, la Cour des comptes est une institution prévue par la Constitution de la 4^e République. Composée de 3 chambres. Elle assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution de la loi des finances. Elle juge les comptes des comptables publics ; vérifie la régularité des recettes et des dépenses. Elle juge également les infractions aux règles budgétaires et financières. Elle veille à la régularité, à l'efficacité et à l'efficience de la gestion publique.

Roger GBESSIA

STOP COVID-19

GRANDE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET DE SOLIDARITÉ
A L'ENDROIT DES COUCHES VULNÉRABLES

NE NÉGLIGEONS PAS LES GESTES BARRIÈRES



**GARDEZ
LA DISTANCE
DE SÉCURITÉ
D'AU MOINS 1m**



**LAVEZ-VOUS
LES MAINS
RÉGULIÈREMENT**



**PORTEZ VOS
MASQUES
OU CACHE-NEZ**

Banque et Microfinance au Togo :

Une hausse des crédits alloués aux clients au 2^e trimestre de l'année

L'apport des banques et des établissements de micro finance à l'économie nationale, surtout ces dernières années est énorme. Avec des crédits accordés au secteur privé, ces établissements financiers ont permis de booster les activités économiques au Togo au cours de ces deux dernières décennies. En effet, au cours du deuxième trimestre de l'année 2021, c'est la bagatelle somme de 264 milliards de francs CFA représentant les crédits qui a été décaissé en faveur des clients. Un montant en hausse par rapport à celui enregistré l'an dernier sur la même période.

Selon le rapport de la troisième réunion du Conseil national du crédit tenu ce jeudi à Lomé, les nouveaux crédits mis en place par les banques se sont élevés à 217 milliards de francs CFA, en hausse de 59% tandis que les crédits octroyés par les micro finances ont cru 47 milliards de nos francs soit une hausse de 38% sur la même période. Pour les autorités togolaises, ces performances réalisées par les banques et les systèmes financiers décentralisés pourront permettre à l'économie nationale de progresser. « Toutes ces évolutions encourageantes ont permis aux créances sur l'économie de progresser, en glissement annuel de 4% à 1.376 milliards au 30 juin 2021, soit 30% du PIB....La hausse est essentiellement portée par l'accroissement des crédits au secteur privé. Cette situation reflète la volonté des intermédiaires financiers d'accompagner la reprise économique malgré le contexte marqué par la

crise sanitaire, le niveau élevé des taux de dégradation de leurs por-

auprès du Président de la République.

Cependant, l'on

préoccupations subsistent toujours. Elles concernent particulièrement le financement des TPME qui demeure faible, le niveau relativement élevé (par rapport à celui des pays de l'UEMOA) des taux d'intérêt pratiqués par les banques togolaises sur les nouveaux crédits mis en place. En dehors

agricole demeure l'un des secteurs qui bénéficient de peu de financements de la part des banques en dépit des multiples potentialités qu'il présente.

Au Togo, l'apport particulier des micro finances dans la relance de l'économie nationale est indéniable. Le secteur a le vent en poupe

avec des hausses continues des dépôts aux guichets, la micro finance ne cesse de gagner du terrain, notamment en ce qui concerne le secteur privé depuis la mise en place du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI). Grâce à la stratégie déployée par le Gouvernement via le ministère du développement à la base dans le cadre de la finance inclusive, des adhérents de divers secteurs d'activité ont pu bénéficier des micro crédits dans le souci de renforcer leurs activités économiques.

Toutefois, il faut souligner qu'avec la crise sanitaire liée au coronavirus, les crédits se font rares dans les banques et les micro finances, mettant au ralenti les activités économiques. Les activités connaissant un coup d'arrêt depuis l'apparition de cette terrible maladie, les établissements financiers sont montrant des signes de réticences à décaisser les crédits à leurs clients qui en font la demande, de peur de ne pas pouvoir récupérer ces fonds. D'où la nécessité pour le Gouvernement de penser déjà aux stratégies de relance après la pandémie.

Roger GBESSIA

tefeuilles de crédits et les difficultés intrinsèques à l'activité d'intermédiation financière » a expliqué Simfeitchéou Pré, ministre, Conseiller

peut noter dans les conclusions de la dernière réunion du Conseil national du crédit que malgré les bonnes prestations des banques et des micro finances, des

de ces préoccupations, l'on peut également évoquer d'autres soucis notamment le sous financement des secteurs de l'agriculture et de l'habitat. Le secteur

ces dernières années. Avec une croissance rapide du nombre d'adhérents, une augmentation constante des crédits octroyés, une confiance grandissante



«Pour guérir de nos blessures, faisons attention à celles des autres. Notre histoire nationale a son lot de blessés. Voici venu le temps de la vérité qui libère, une vérité assumée sans vengeance, dans un esprit de repentance, de pardon et de réconciliation».

Mgr Nicodème Barrigah-Bénissan

Logement au Togo :

Importance du permis de construire

Le permis de construire est un document important dans la construction d'un logement. Malheureusement, les Togolais ne font pas attention à ce document ou rares sont ceux qui en tiennent compte dans la construction de leurs maisons. Pourtant la loi sur le permis de construire existe au Togo depuis 1967. Le permis de construire fait partie des actes administratifs pris par l'autorité municipale pour permettre à un promoteur d'immeuble ou à un particulier de réaliser son projet en sécurité. Il est délivré par la mairie ou la préfecture, en fonction de la zone où l'immeuble sera implanté, avec l'appui technique de la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat. Malgré l'existence de ce dispositif, les constructions se font sans en tenir compte. Malgré l'existence de la loi et les compétences pour servir dans le domaine, nombreux sont les Togolais qui préfèrent acheter leur lopin de terre et de construire sans l'avis d'un spécialiste de bâti-

ment. Lorsque le Togolais achète sa parcelle pour se bâtir un logement, il pense d'abord aux matériaux de construction, ensuite à un maçon. Le reste n'est pas dans son programme même le plan de construction c'est rare chez certains, ils n'en ont pas besoin. Ils s'entendent avec celui qui va leur monter les murs, ensuite un menuisier pour leur faire le toit. Ils n'ont donc besoin que des deux techniciens à savoir le maçon et le menuisier. Quand on considère que dans un projet de construction, il faut trouver l'argent du terrain, l'argent de la construction elle-même, l'argent de l'architecte et des ouvriers ou autres intervenants, et devoir encore payer pour le permis de construire, cela peut paraître lourd comme charge pour nombre de Togolais. Voilà donc pourquoi certains préfèrent serrer les choses en laissant de côté les dépenses pour le permis de construire et les émoluments de l'architecte qui sont comme des frais de plus. Pour obtenir le permis de construire, il

faut forcément les services d'un architecte qu'on trouve généralement très chers et inutiles. Pourtant l'expertise d'un architecte est indispensable pour garantir la fiabilité du bâtiment. C'est lui qui doit donner son aval sur le bâtiment à construire avant l'acquisition du permis.

Plusieurs personnes se passent du permis de construire pourtant, il a des avantages. Il permet d'être en conformité avec la réglementation en vigueur, il offre un bon rapport de voisinage. Il assure la sécurité et la durabilité de la construction. Il garantit surtout un dédommagement en cas d'expropriation lorsque la ville ou l'Etat effectue des travaux d'intérêt public. Malheureusement, beaucoup de Togolais n'ont pas encore compris cette réalité. Combien de fois n'a-t-on pas assisté à l'écroulement des édifices au Togo parfois avec beaucoup de dégâts parmi lesquels des pertes en vie humaine ? Ce sont les conséquences de la non détention d'un permis de construire. Si le propriétaire d'un immeuble dispose de ce



document, cela veut dire qu'il a l'accompagnement de l'architecte dont il bénéficie des conseils pour un édifice bien sécurisé. Le permis de construire permet de bénéficier des services de l'architecte qui veille à la qualité des matériaux de construction pour que les murs soient érigés dans les règles de l'art. Lorsque vous n'avez pas le permis de construire, la construction est un danger permanent pour votre entourage surtout des maisons à plusieurs niveaux. Et lorsque l'entourage n'a pas confiance en une construction dans un quartier, les rapports de voisinages

sont toujours menacés. Avec la communalisation au Togo, les citoyens seront bientôt obligés de respecter toutes les lois en vigueur en matière de construction des maisons.

Les procédures d'obtention d'un permis de construction ne sont pas aussi compliquées. Une demande timbrée à 500 FCFA, timbre communal avec le formulaire à retirer à la direction des services techniques de la mairie ou de la préfecture. Un titre de propriété et le plan parcellaire visé par le service de cadastre, quatre devis estimatif et descrip-

tif, quatre plans de situation à petite échelle indiquant clairement la localisation dans l'agglomération projetée, quatre plans de masse de construction projetée à l'échelle de 1/200 ou de 1/500 avec indication de l'orientation du relief du sol, de la direction des vents dominants et des constructions voisines. Quatre plans de projets de construction à l'échelle de 1/100 comprenant des plans aux différents niveaux, les façades et coupes, quatre plans de fosse septique et une quittance de paiement des redevances municipales.

M. Mazé

Journée internationale de la fille :

Le Togo parmi les pays qui octroient le plus de droits aux femmes en Afrique

Le 11 octobre de chaque année, le monde entier célèbre la journée internationale de la fille. A l'instar des autres pays, le Togo aussi commémore l'événement. Pour les autorités togolaises en charge de la promotion du genre, c'est l'occasion de revisiter le chemin déjà parcouru et d'inviter à plus d'équité, de justice vis-à-vis des conditions des filles et au respect de leurs droits universels et fondamentaux. Reconnu par les organisations internationales comme étant l'un des pays qui accordent plus d'attention aux droits et aux

questions relatives à l'inclusion financière des femmes en Afrique, le Togo fait la part belle à l'épanouissement des filles à travers ses actions gouvernementales.

Instituée depuis 2011 par les Nations Unies, la journée internationale de la fille vise à promouvoir l'autonomisation des filles et le respect de leurs droits. L'édition de cette année intervient alors que le pays s'apprête à accueillir dans quelques jours le tout premier sommet mondial des filles organisé sur le continent. Dans un message posté sur



les réseaux sociaux, la Secrétaire Générale de la Présidence de la République, Mme Sandra Ablamba Johnson a

déclaré : « L'analphabétisme, les mariages forcés, les grossesses précoces, l'exploitation sont les quelques

maux qui minent l'avenir de nos filles et de nos sociétés à ce jour. En cette journée, j'invite les populations à plus d'équité, de justice vis-à-vis des conditions des filles. Nous avons l'obligation d'offrir les mêmes chances aux filles et aux garçons pour un véritable épanouissement de tous car la relève de demain se prépare dès maintenant » a-t-elle conclu.

En effet, depuis plusieurs années déjà, la promotion de la jeune fille occupe une bonne place dans l'agenda des pouvoirs publics. En témoignent les nombreuses initiatives

prises par le Gouvernement togolais en faveur de l'éclosion des talents de la jeune fille. Aujourd'hui, on retrouve plusieurs femmes dans les sphères de décisions dans les différents appareils d'Etat, notamment dans l'exécutif et dans les autres institutions de la République. En plus des facilités déployées à leur endroit, l'arsenal législatif a été renforcé pour défendre leurs droits. Des efforts qui ont été reconnus par des organisations internationales œuvrant pour le même combat.

La suite à la page 7

Diminution des cas de contamination à la covid-19 :

Le gouvernement lève le pied sur certaines mesures restrictives

Les cas de contamination à la covid-19 de nouveau en baisse au Togo. Depuis quelques jours, les cas positifs enregistrés par jour n'excèdent pas le nombre de 50 alors qu'il y a quelques semaines derrière, la situation était alarmante avec plus de 100 cas par jour. Lors du pic noté entre juillet et septembre, jusqu'à 5000 cas actifs sont comptabilisés. Par semaine plus de 1000 cas étaient enregistrés au cours de cette période. Les résultats auxquels le pays est en train de parvenir avec cette diminution des cas positifs sont la résultante de beaucoup de facteurs. Incontestablement c'est la conséquence des nouvelles mesures restrictives des libertés mises en place par le gouvernement le 10 septembre dernier. La fermeture des lieux de culte, celle des grands bars, l'interdiction de mariage dans les mairies, la limitation à 15, le nombre de person-

nes aux cérémonies funéraires et autres. Tous ces sacrifices consentis par les citoyens sont en train d'être payés aujourd'hui. L'instauration d'une preuve vaccinale dans l'administration publique avant tout accès aux bâtiments a amené bon nombre de Togolais à se faire vacciner, ce qui du coup a ralenti la progression de la maladie. C'était difficile à supporter mais, la fin est heureuse, pourvu que la lutte contre le virus reste générale. C'est vrai qu'il y a eu beaucoup de critiques lorsque le gouvernement avait décidé ces mesures. Mais le gouvernement devrait forcément réagir pour sauver la situation avec la propagation vertigineuse de la pandémie. Il fallait cette décision impopulaire pour parvenir à la diminution des cas comme ce à quoi nous sommes en train d'assister aujourd'hui. Du dimanche 03 au dimanche 10

octobre 2021, le pays a enregistré seulement 243 cas positifs alors que plusieurs semaines derrière c'est près de 1000 cas en une semaine. De même, le nombre de décès enregistré par jour actuellement a drastiquement diminué. Entre temps les décès étaient journaliers et allaient même au-delà de deux par jours. Voilà qui rassure tout le monde aujourd'hui et chacun peut s'estimer heureux d'avoir contribué à la baisse des cas de contamination par les sacrifices consentis. Ce n'était pas gagné d'avance surtout avec les tenants de bars qui roulaient sur les crédits.

C'est tout à fait logique que le gouvernement ait décidé de lever certaines mesures après un mois d'application. Les lieux de culte et les grands bars ont rouvert depuis le 10 octobre et chacun peut reprendre ses activités. Mais le gouvernement avertit que ces mesu-



res seront automatiquement remises en application en cas d'augmentation forte des cas de contamination. Il revient donc à tout le monde de continuer par respecter les gestes barrières et d'aller se faire vacciner pour ceux qui ne l'ont pas encore fait. Il est demandé aux premiers responsables d'exhorter les fidèles et les clients à se faire vacciner. Si tous les Togolais se mettaient dans le mouvement de respect des gestes barrières et la vaccination, le gouvernement ne serait pas amené à faire corser les mesures restrictives comme cela a été fait il y a un mois. La réticence pour certains Togolais à aller se faire vacciner est assez surprenante. Ce sont ces comportements qui mettent le

pays dans la situation où il est actuellement. La maladie du coronavirus est telle que lorsqu'une partie respecte bien les gestes barrières et qu'il y a une autre qui reste en marge, il est difficile de vaincre le virus. Il faut un suivi scrupuleux des mesures de riposte pour que la maladie puisse être vaincue. La balle est dans le camp de tout le monde, soit l'on veut la liberté pour aller et venir soit on foule au pied les mesures et le gouvernement prendra ses responsabilités. Pour le moment le gouvernement maintient la mesure concernant la preuve vaccinale avant tout accès aux bâtiments publics. C'est juste une manière d'amener beaucoup de Togolais à se faire vacciner. Mais le gouvernement de-

vrait prendre des dispositions pour un contrôle plus rigoureux aux entrées au pays notamment l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma. C'est par ces entrées que le virus arrive au pays. Le variant Delta est enregistré au Togo par là. Si les expatriés et les Togolais vivant en Europe n'étaient pas revenus en vacances en masse en Août dernier, peut-être le variant delta n'aurait pas arrivé au Togo. Il faut prendre des dispositions pour éviter les importations du virus. En principe le dispositif mis en place à l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma devrait permettre de détecter les porteurs du virus pour leur prise en charge avant tout contact avec les populations.

M. Mazé

Toute différence est positive et source d'enrichissement social et non de division. Togolais du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, tous, nous devons nous accepter.

Journée internationale de la fille :

Le Togo parmi les pays qui octroient le plus de droits aux femmes en Afrique

Ces dernières années, les femmes togolaises se voient accorder 84% des droits reconnus aux hommes, au-dessus de la moyenne en Afrique subsaharienne. Dans cette région du globe où le train des réformes s'est accéléré depuis quelques années, les femmes pâtissent toujours du manque de volonté po-

litique. Au Togo, sur des questions de liberté de circulation, d'accès à l'emploi, de rémunération au travail et des prestations de retraites, les réglementations sont les mêmes que pour les hommes.

Néanmoins, en matière de propriété et de succession, les femmes ne détiennent que 80% des droits dont

disposent les hommes. En outre, l'écart se creuse sur les terrains du mariage, de la maternité et de l'entrepreneuriat. Les contraintes juridiques liées au mariage demeurent encore plus importantes pour les femmes togolaises. Plusieurs lois continuent d'influencer négativement la vie pro-

fessionnelle des femmes après la naissance d'un enfant. Sur le volet entrepreneuriat, certaines entraves à la création et à la gestion d'entreprise pour les femmes, persistent. Une tendance confirmée en 2019, montre une évolution marginale de la contribution des femmes aux nouvelles créations selon les ré-

centes statistiques du Centre des Formalités des Entreprises (CFE). Elles ne détenaient que 27% des nouvelles entités l'an dernier. Une amélioration faible au vu de 2018, malgré la révision à la hausse de la promesse des 25% de marchés publics réservés aux jeunes et aux femmes.

Aujourd'hui, avec

les dernières réformes et initiatives prises par le Gouvernement, il est indéniable que la jeune fille togolaise est mieux valorisée qu'hier. Reste à cette dernière de saisir la balle au bond afin de profiter des multiples opportunités qui s'offrent devant elle.

Roger GBESSIA



**du 1^{er} octobre au
15 décembre 2021**

bénéficiez d'un
abattement
allant jusqu'à

40%

de la

valeur en douane

de vos VÉHICULES



25% pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est comprise entre le **1^{er} janvier et le 15 décembre 2021**



30% pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est comprise entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2020**



35% pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est comprise entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2019**



40% pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est **antérieure au 1^{er} janvier 2019**